



AVIS DE REOUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique portant sur le projet de Plan De Mobilité (PDM) de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL)

Par arrêté en date du 14 août 2025, une enquête publique relative au projet de Plan de Mobilité (PDM) de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral a été ouverte pour la période du 1er au 30 septembre 2025. Cette enquête a ensuite été suspendue par arrêté en date du 25 septembre 2025, afin de permettre l'intégration au dossier d'enquête de l'avis de l'autorité environnementale.

Mme la Présidente de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral a ordonné la réouverture de l'enquête publique, du mercredi 16/09/2026 à 00h00 au vendredi 16/10/2026 à 24h00 (soit 31 jours consécutifs), afin de recueillir les observations et propositions du public sur le projet de Plan De Mobilité (PDM) de de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, dont le dossier a été complété. La Communauté d'Agglomération du Centre Littoral est Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM). A ce titre, elle doit organiser les modalités de déplacement sur son ressort territorial en cohérence avec l'aménagement du territoire. Le Plan De Mobilité est le document de planification et de programmation qui organise le transport de personnes et de marchandises, la circulation et le stationnement sur le périmètre de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, en lien avec les différentes Autorités Organisatrices des Mobilités, les collectivités territoriales, les services de l'État et les gestionnaires d'infrastructures, conformément à l'article L1214-1 du code des transports.

Le projet comporte une évaluation environnementale et une annexe accessibilité. L'avis de l'autorité environnementale ainsi que ceux des collectivités territoriales et de leurs groupements mentionnés au V de l'article L. 122-1 du Code de l'Environnement est joint au dossier d'enquête publique.

Par décision n°E26000017/97 en date du 01/06/2026, le Président du Tribunal Administratif de la Guyane a désigné en qualité de Commissaire Enquêteur Monsieur Jean-Claude HO-TIN-NOE.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique par voie dématérialisé sur le site internet du registre dématérialisé accessible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 depuis le lien suivant : <https://www.registre-numerique.fr/cacl-plan-de-mobilite>

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions sur le registre dématérialisé accessible depuis le lien suivant : cacl-plan-de-mobilite@mail.registre-numerique.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur se tiendra à disposition du public pour recevoir ses observations et propositions écrites et orales dans les lieux et aux horaires suivants :

Date	Commune	Heure	Lieu
Jeudi 17 septembre 2026	Matoury	8h30-12h30	Salle des élus de la mairie
Vendredi 18 septembre 2026	Rémire-Montjoly	8h30-12h30	Espace d'accueil Hall de la mairie
Mardi 22 septembre 2026	Cayenne	8h30-12h30	Salle de réunion la DGA de l'Environnement Urbain et Cadre de Vie au 1 boulevard de la République au 2ème étage.
Mercredi 23 septembre 2026	Macouria	8h30-12h30	Salle NABO de la Mairie
Jeudi 24 septembre 2026	Montsinéry-Tonnégrande	8h30-12h30	Salle des fêtes de l'Hôtel de Ville
Vendredi 25 septembre 2026	Roura	8h30-12h30	Salle de délibérations de la Mairie

La personne responsable du projet de PDM de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral est **Madame Sandra TROCHIMARA, Présidente de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral.**

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées de Monsieur le Commissaire Enquêteur, remis à la Présidente de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, seront tenus à disposition du public au siège de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral. Ils seront également consultables, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/cacl-plan-de-mobilite>

Le projet de PDM de la CACL, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de Monsieur le Commissaire Enquêteur, sera soumis au Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral pour approbation.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de tout ou partie du dossier d'enquête publique dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.